

Voilà le genre d'humiliations que doivent essayer les Canadiens par suite de l'accord commercial. Le gouvernement devrait avoir honte d'avoir humilié ainsi les Canadiens. Je demande aux députés d'appuyer ce projet de loi, le projet de loi original du gouvernement, sous la forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu des dispositions de l'article 106 du Règlement au nom d'un nombre considérable d'électeurs qui déclarent que le gouvernement n'a reçu des Canadiens aucun mandat de conclure un accord commercial avec les États-Unis.

À leurs avis, l'accord commercial négocié par le gouvernement menace la souveraineté économique et politique du Canada parce qu'il retire au gouvernement canadien le pouvoir de contrer l'emprise étrangère sur notre économie, d'exploiter nos ressources énergétiques dans l'intérêt des Canadiens ou d'offrir des chances égales à toutes les régions du Canada.

Vos pétitionnaires demandent donc humblement qu'il plaise au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter le projet d'accord commercial à l'occasion d'élections générales.

L'IMPOSITION DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DES HABITANTS DE YELLOWKNIFE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter quelques pétitions provenant de citoyens de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui s'estiment lésés par l'adoption du projet de loi C-23, le 19 décembre 1986, au titre des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord, puisqu'on leur demande d'évaluer leur indemnité de logement à sa juste valeur marchande. Toutefois, comme le taux d'inoccupation est nul dans la municipalité de Yellowknife, la juste valeur marchande est très difficile à fixer.

Par conséquent, comme il n'existe pas de marché locatif proprement dit à Yellowknife et qu'on ne peut donc pas établir une juste valeur marchande, les pétitionnaires demandent au Parlement de traiter Yellowknife sur le même plan que les autres municipalités des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne l'imposition des indemnités de logement dans les régions désignées.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE PARENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur

Pétitions

de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Spadina et des circonscriptions environnantes. Les pétitionnaires font deux demandes. La ministre a promis d'accéder à l'une d'entre elles, mais n'a pas encore fixé de date. Aucune mesure n'a été prise au sujet de l'autre.

La première demande, c'est que les célibataires de tout âge, fils ou filles d'immigrants, entrent dans la catégorie des membres de la famille, et que les enfants mariés ainsi que les frères et les soeurs d'immigrants qui entrent dans la catégorie des parents aidés obtiennent 15 points au lieu de 10 dans l'évaluation de leur demande d'immigration. C'est à cette demande que la ministre a promis de donner suite, mais elle n'a pas encore fixé de date.

L'autre demande concerne le fait que le ministre de la Justice a promis, il y a deux ans, de supprimer la distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents permanents depuis trois ans ou plus pour que les deux groupes aient le même droit de parrainer des parents de tout âge.

Le gouvernement n'ayant pas encore tenu ces importantes promesses, les pétitionnaires prient instamment la Chambre des communes de voir à ce qu'il le fasse maintenant.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par un certain nombre d'habitants de Spadina et de circonscriptions voisines qui signalent que, sans mandat de la population du Canada, le gouvernement conservateur se propose de conclure avec les États-Unis un accord commercial qui compromettra notre souveraineté, portera atteinte à notre développement économique et empêchera le gouvernement du Canada de prendre les mesures économiques qu'il souhaite, sans pour autant nous assurer un accès sûr au marché américain. Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'Accord de libre-échange projeté dans le cadre d'élections générales.

• (1520)

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition provenant de membres de l'Église de la Pentecôte. Celle-ci comporte plus de 50 signatures de Canadiens habitant, pour la plupart, Turner Valley.

Vos pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une loi en vue de protéger la vie de l'enfant à naître, dès le moment de sa conception et à toutes les étapes de son développement, sauf dans les cas extrêmement rares où l'avortement serait permis pour épargner la vie de la mère.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.